



Commune de Carouge

Dans sa séance ordinaire du 22 mars 2016, le Conseil municipal a adopté les délibérations suivantes :

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 468'000.-, destiné à l'acquisition des équipements d'exploitation et du mobilier de l'Espace de Vie Infantile (EVE) de Pinchat. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif. D'amortir la dépense nette de CHF 468'000.- au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès 2017 sous rubrique 54.331.

(DA 022-2016) Décision prise par 28 oui, 0 non et 0 abstention

De modifier la délibération du Conseil municipal de la commune de Carouge du 29 avril 2014 portant sur l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 4'530'000.- destiné à la transformation des bâtiments sis, 92 rte du Val d'Arve et 94 rte de Veyrier, en vue de la réorganisation des activités des services de l'administration, des pompiers, des sauveteurs auxiliaires et des samaritains en y ajoutant les points suivants. D'autoriser le conseil administratif à acquérir la parcelle N° 2491, d'une superficie de 6'580 m², située au 94 route de Veyrier, sur la commune de Carouge. De prendre acte que le prix d'acquisition d'un montant de CHF 683'000.-, y compris les frais, est inclus dans le crédit de construction d'un montant total de CHF 4'530'000.-. De prier le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(DA 025-2016) Décision prise par 28 oui, 0 non et 0 abstention

Le délai pour demander un référendum expire le 9mai 2016.

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie tous les après-midi de 14h00 à 15h00, moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :
Pierre Maulini